



Luxembourg, le 23 décembre 2022

**Groupe de travail MAEE-ONGD
Réunion du 24 novembre 2022
Compte-rendu**

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONGD, Coordination Desk ONGD et Accords-Cadres Développement
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONGD, Sensibilisation et éducation au développement, Desk/Experte thématique, Environnement/Climat

Pour les ONGD :

- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- M. Sebastian Weier, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Plaidoyer national et médias
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Michael Feit, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Frédéric Hauptert, Directeur Care Luxembourg
- M. Remi Fabbri, Directeur Aide Internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise
- Mme. Carole Nunez, Médecins Sans Frontières

1. Approbation de l'ordre du jour

Les points suivants : demandes de renouvellement des agréments ministériels et « Circular by Design Challenge » sont ajoutés en tant que points divers à l'ordre du jour.

2. État des lieux : 2^e appel à propositions

Le MAEE informe les ONGD que lors du deuxième appel à propositions de l'année 2022, 14 ONGD ont déposé 15 demandes de projet. 12 projets ont été acceptés et 3 projets refusés. Le montant total des subsides accordés par le MAEE se chiffre à environ 2,8 MEUR, dont un montant de 1,4 MEUR pour l'exercice budgétaire 2022. Des 12 projets acceptés, 10 bénéficient d'un cofinancement de 80% et 2 d'un cofinancement de 60%.

Les ONGD concernées ont été informées du refus ou de l'acceptation de leurs projets. Les ONGD dont les projets ont été refusés ont déjà reçu un courrier détaillant les raisons du refus. Les Conventions des projets qui ont été acceptés ont été envoyées le 18 novembre 2022 par voie postale.

3. État des lieux : projets annuels sensibilisation et éducation au développement

Le MAEE rappelle que la date butoir pour soumettre les demandes de projets annuels était le 1^{er} novembre 2022. Le MAEE a reçu 12 demandes de projets annuels de sensibilisation et d'éducation au développement pour l'année 2023 pour un montant d'environ 950.000 euros. Si tous les projets annuels sont acceptés, la part MAEE pour l'exercice 2023 se chiffrera à environ 712.000 euros, marquant une augmentation de 78% par rapport à l'année 2022. Cette augmentation se justifie par un nombre plus important de demandes de projets soumises (12 demandes de projets pour 2023 contre 8 demandes de projets en 2022), mais aussi par le rehaussement du plafond qui est passé de 70.000 € à 100.000 €. Le MAEE informe pouvoir financer toutes les demandes de projets soumises si elles venaient toutes à être acceptées.

A noter que 5 des 12 dossiers soumis ont déjà fait l'objet d'une demande de révision en raison de manquements aux conditions générales identifiés à la réception des demandes. Des révisions additionnelles seront potentiellement envoyées par le Desk ONGD si nécessaire.

4. Échange : déclaration du Ministre sur la politique de la coopération au développement

Le MAEE informe le groupe de travail que la hausse des frais administratifs s'appliquera en principe encore sur cet exercice budgétaire si le règlement grand-ducal passe encore cette année à travers la procédure d'urgence. Le Conseil de gouvernement ayant déjà donné son aval au projet de règlement. Si le règlement grand-ducal entre en vigueur encore cette année, les ONGD ayant déjà reçu les frais administratifs 2021, recevront les frais administratifs additionnels sans avoir besoin de faire de démarches additionnelles. Les ONGD n'ayant pas encore soumis les frais administratifs sous le régime frais réels sont priés de le faire **avant le 15 décembre cob** en utilisant le « template » envoyé par le service financier qui fera les ajustements nécessaires. Le Cercle informe avoir lancé un sondage sur la part salariale incluse dans les frais administratifs auprès des ONGD et réitère sa demande pour que les frais de salaires des gestionnaires de projet de développement basés au Luxembourg soient directement intégrés dans le budget des projets/programmes. Le MAEE rappelle sa position sur le sujet et indique que l'agence de développement LuxDev intègre également les frais de personnel dans leurs frais de fonctionnement (financés à 100% et limités à 12 %) et ne les impute pas sur les projets/programmes de développement.

S'agissant des questions soumises par les ONGD sur la déclaration du Ministre à la Chambre :

Sécurité alimentaire : En réponse à l'intervention de la députée Stéphanie Empain, le Ministre a précisé que le chiffre de 10% de l'APD dédiée à la sécurité alimentaire inclut des dons alimentaires ainsi que des lignes budgétaires exceptionnelles, tel que 3 millions donnés aux cantines scolaires au Cabo Verde. Sont donc inclus des dépenses en matière humanitaire dans ces 10% ? Les ONGD luxembourgeoises revendiquent depuis quelques années que 10% de l'APD soit dédiée au secteur de l'agriculture, de préférence sous forme d'agroécologie. Nous désirons souligner que pour les ONGD, la sécurité

alimentaire doit reposer au plus large sur le développement d'une autonomie alimentaire, et moins sur une aide humanitaire (tout en reconnaissant que cette dernière porte un soutien urgent et fondamental).

Est-ce que le MAEE pourrait élaborer sa compréhension de la sécurité alimentaire et les apports respectifs de la coopération au développement et de l'action humanitaire dans ce domaine ?

Le MAEE, indique que pour 2021, le Luxembourg a investi un peu plus de 40MEUR dans la sécurité alimentaire à court et à long terme, ce qui équivaut à 10% de l'APD. Pour 2022, les chiffres ne sont pas encore définitifs, mais il s'agirait de 60MEUR si cela se confirme, ce qui équivaldrait à 12% de l'APD.

Pour ce qui est de la compréhension de la sécurité alimentaire, elle englobe pour le MAEE une définition large qui couvre à la fois les projets à court terme et ceux sur le long terme en appuyant par exemple les chaînes d'approvisionnement (+/-70%).

Dans son discours, le Ministre a souligné l'insoutenable endettement des États comme une racine des crises actuelles. Est-ce que le Luxembourg prévoit d'intervenir sur cette problématique, et si oui, sous quelle forme ?

Le MAEE rappelle que le Luxembourg fait de la coopération au développement sous la forme de dons et pas sous la forme de prêts. Donc le Luxembourg n'a pas de dettes à laquelle il faudrait mettre fin. Le MAEE ne peut qu'encourager au niveau international les autres pays à éponger leurs dettes.

Le Ministre a mentionné la mise à disposition à deux reprises de 4 MEUR pour soutenir l'Ukraine. Les versements se font-ils à travers des organisations luxembourgeoises, internationales ou autres ?

Les versements se font à travers des organisations luxembourgeoises notamment la Fondation Caritas Luxembourg, l'Aide Internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise ou encore Handicap International Luxembourg mais aussi entre autres à travers le CICR, le PAM, UNHCR, UNICEF, et les « Country Based Pooled Funds (CBPF) ».

Le MAEE est également en train d'analyser les demandes pour débloquer 4MEUR additionnels encore cette année qui seront déboursés à travers la Fondation Caritas Luxembourg, l'Aide Internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise mais aussi le UNHCR et les CBPF.

Qu'est-ce que le Ministre entend-il sous « systèmes macrofinanciers » ? Sous quelle forme le Luxembourg participe-t-il dans l'assistance macrofinancière (AMF¹) de l'Ukraine par l'UE ? Quel est le rôle de la Direction de la Coopération dans ce contexte ?

Le Luxembourg participe dans le sens qu'il faut une décision du Conseil de l'UE et du Parlement européen selon la procédure législative ordinaire. Il s'agit ici du budget de l'UE qui couvre l'AMF.

¹ https://luxembourg.representation.ec.europa.eu/actualites-et-evenements/actualites/erste-tranche-der-neuen-makrofinanzhilfe-uber-1-mrd-eur-die-ukraine-2022-08-01_fr

Le Ministre a justement dit lors de son discours que l'aide issue de la coopération au développement et de l'action humanitaire ne suffiront pas pour reconstruire l'Ukraine. Il faudra trouver d'autres moyens pour faire face aux besoins importants de ce pays. Le MAEE met en exergue que les fonds dédiés à la Coopération doivent également prendre en compte les autres crises survenant dans le reste du monde.

Est-ce que le MAEE peut partager une liste complète des instituts de microfinance soutenus par la Coopération luxembourgeoise ?

Le MAEE rappelle qu'à l'heure actuelle nous ne disposons pas de liste vu que nous ne soutenons pas directement les IMFs. La Coopération les finance indirectement à travers des partenaires tels que ADA et SOS Faim voire à travers les différents fonds dans lesquels le MAEE a investi comme le LMDF.

Est-ce que le MAEE peut préciser sa définition de la différence entre un projet commercial et un projet de coopération internationale dans le contexte du Space4Development ? Est-ce que le MAEE peut confirmer que les projets potentiellement poursuivis dans le contexte de la reconnaissance par satellite énumérés par le Ministre, tel que l'observation de récoltes au Sahel, excluront des services visant la création ou la collecte de dettes financières auprès des populations locales ?

Le MAEE rappelle qu'il n'existe pas de projet actuellement, mais que si un tel projet venait à voir le jour, le respect du principe « do no harm » s'appliquerait.

Suite à l'affirmation du ministre lors de son discours à la Chambre, que le Space For Development pourra par exemple permettre « le suivi de l'évolution d'une récolte »², le Cercle demande au MAEE si les projets potentiels dans ce domaine incluront des approches tel le « remote sensing » ou des méthodes de la « fin-tech » (notamment des secteurs de la micro-finance & micro-assurance) visant l'établissement d'un « cote de solvabilité (credit score) » ou la surveillance et réclamation de garanties et remboursements de dettes par les populations locales.

Est-ce que le MAEE peut clarifier si la formule « due diligence » utilisée par le Ministre dans son discours correspond en français au *devoir de vigilance* (par exemple) en matière de droits humains, ou à des procédures comme la « *customer due diligence* » ? En quoi précisément consistent les « exigences en *due diligence* renforcées pour que nos hauts standards soient respectés » référencées par le Ministre dans son discours ?

Le MAEE indique que la notion de devoir de vigilance en matière de droits humains est visée. Le MAEE travaille sur différentes pistes pour coopérer avec le secteur privé dans les pays partenaires et veille à ce que ces entreprises respectent les droits humains, en donnant à titre d'exemple, la « Business Partnership Facility ».

Par ailleurs, le MAEE informe le groupe de travail que LuxDev a signé le formulaire d'adhésion au Pacte national Entreprises et droit de l'Homme mais n'est pas encore membre de l'initiative.

Le MAEE prévoit une évaluation de son action de Coopération au développement par le LISER et J-PAL. Est-ce qu'une date (approximative) a été fixée pour la publication des résultats de cette évaluation ? Est-ce qu'il est prévu d'inclure la société civile et les ONGD dans la réalisation de cette évaluation ?

²<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2022/11-novembre/30-declaration-fayot-cooperation/declaration-sur-la-politique-de-cooperation-au-developpement-2022-frdocx.pdf>

Vu que la cellule vient de se créer, le MAEE ne dispose pas à ce stade de date quant à la publication de premiers résultats. Le MAEE précise que l'évaluation ne se limitera pas à la Coopération luxembourgeoise mais à la coopération en générale, et en particulier à l'impact que les actions du « Nord » ont sur les pays partenaires. Quant à l'intégration de la société civile, le MAEE rappelle qu'il s'agit d'une étude menée par des chercheurs indépendants et qu'il suppose que la société civile sera consultée mais qu'il ne peut pas préempter ou dicter la façon dont les chercheurs mèneront leurs études.

5. Let's Cooperate

Le 25 octobre 2022, le MAEE a organisé une réunion de brainstorming avec les ONGD bénéficiant de subsides sous la modalité sensibilisation et éducation au développement en vue de l'événement Let's Cooperate qui se tiendra au printemps 2023. Le MAEE rappelle que l'événement était prévu pour le 9 juillet 2022 pour remplacer la cérémonie de signature des accords-cadres sensibilisation et éducation au développement. Afin que le processus soit plus inclusif et de permettre d'engager davantage les jeunes le MAEE a décidé de reporter l'événement au printemps 2023.

Parmi les sujets abordés lors de la réunion du 25 octobre : 1) le lieu de l'événement ; 2) les dates potentielles; 3) les idées des ONGD pour structurer l'événement.

Le MAEE circulera une note conceptuelle aux ONGD concernées vers fin d'année/début 2023 et convoquera une deuxième réunion de préparation en début d'année 2023. Le MAEE informe le groupe de travail que l'année 2023 marquera également le 40^{ème} anniversaire de la Coopération luxembourgeoise et que l'évènement pourra s'inscrire dans ce contexte.

6. AOB

a. Réunion Sahel

La réunion Sahel se tiendra le **16 décembre 2022 de 16h-17h30** au MAEE et sera présidée par Monsieur l'ambassadeur Georges Ternes et Madame Geneviève Hengen. INSO a été invité à la réunion et présentera brièvement les services/informations à disposition des ONGD sur le terrain et les conditions d'accès à ces informations et services. Les ONGD inscrites recevront un programme de la réunion par courriel.

b. Réunion avec la représentante spéciale de l'UE pour le Sahel

La réunion avec la représentante spéciale de l'UE pour le Sahel, Mme Claudia Del Re se tiendra le **19 décembre 2022 de 15h-16h00** au MAEE.

c. Assises de la Coopération : 15-16 décembre 2022

L'invitation et le programme des Assises de la Coopération ont été circulés le 21 novembre 2022.

d. Circular Design Challenge

Le MAEE informe que Luxinnovation a lancé en date du 30 novembre 2022 la troisième édition du Circular by Design Challenge. L'appel à propositions est actuellement en cours et **se clôturera en date du 9 janvier 2023**. Les ONGD sont également éligibles au challenge, en partenariat avec une entreprise qui serait impliquée dans la conception de la solution envisagée. Les participants retenus profiteront de 12

semaines de coaching sur mesure pour peaufiner la solution, une mise en réseau avec d'autres partenaires et le gagnant du Challenge remportera 8.000 €.

e. Agréments ministériels

Les ONGD seront informées du renouvellement ou non de leur agrément ministériel avant la fin de l'année 2022. Le MAEE est en train d'analyser les demandes de toutes les ONGD concernées. Parmi les documents manquants, le MAEE a constaté que de nombreuses ONGD avaient oublié d'inclure soit le budget prévisionnel pour 2023, soit le rapport d'activités soit la note contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels.

f. Dates 2023 – Groupe de travail MAEE/ONGD

Les dates et heures provisoires retenues pour les groupes de travail MAEE/ONGD pour l'année 2023 sont les suivantes :

- 17 janvier 2023 – 14h30-16h30 (au Cercle des ONGD)
- 17 mars 2023 – 14h30-16h30
- 26 mai 2023 – 14h30-16h30
- 7 juillet 2023 – 14h30-16h30
- 6 octobre 2023 – 14h30-16h30
- 1 décembre 2023 -14h30-16h30